

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021 À 20 H

L'an deux mil vingt et un, le seize Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy CHESNEAU, Maire.

Présents : M. Guy CHESNEAU, M. Jean-Pierre BOUVET, Mme Virginie DUGAST, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN, Mme Jacqueline COTTIER, M. Marc DERENNES, M. Etienne de ROUGÉ, Mme Bernadette BAUDRAIS, M. Denis GUÉMAS arrivé à 20 h 05, M. Pierre-Alexis BERNADEAUX, M. Patrick CRONIER, M. Olivier de ROUGÉ.

Absents excusés : M. Pierre-Yves VIGNAIS, Mme Edwina PIVERT.

Absent : M. Marc BOUVET

Secrétaire de Séance : M. Pierre-Alexis BERNADEAUX.

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 Septembre 2021 qui ne donne lieu à aucune observation.

[Demande d'ajout à l'ordre du jour :](#)

[Aide sociale – prise en charge électricité](#)

Ajout accepté à l'unanimité

[DCM 2021-11-01 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGES DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2021](#)

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :



n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP095-20-26	CHENILLÉ_CHAMPTEUSSÉ (Chenillé-Changé)	216,08 €	75%	162,06 €	12 10 2020
EP095-21-31	CHENILLÉ_CHAMPTEUSSÉ (Chenillé-Changé)	241,80 €	75%	181,35 €	29 07 2021

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021
- montant de la dépense 457,88euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML **343,41 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ

Le Comptable de la Collectivité de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

20 H 05 – Arrivée de Monsieur Denis GUÉMAS

DCM 2021-11-02 - APPROBATION CONVENTION DE REFACTURATION DE LA PRESTATION DE FOURNITURE DE MASQUES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, sa délibération référencée DCM n° 2021-02-03 du 09 Février 2021 relative au remboursement de l'achat de masques à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

Considérant que les modalités de mise à disposition et du remboursement sont fixées selon une convention signée entre la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou et chaque commune concernée.

Le montant du remboursement pour l'achat de masques, pour la Commune de Chenillé-Champteussé, est fixé à la somme de 609,15 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation de la prestation de fourniture de masques avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou qui sera annexée à la présente délibération

-d'approuver le montant de 609,15 euros à verser à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou pour l'achat des masques

-et charge Monsieur le Maire de procéder au règlement de cette somme.



DCM 2021-11-03 - VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster les crédits votés au Budget Principal 2021 afin de régler les dépenses supplémentaires.

Considérant les modifications proposées,

Investissement							
Dépenses				Recettes			
chap.	compte	libellé	montant	chap.	compte	libellé	Montant
20	2041511	Fonds de concours CCVHA	+ 531,00 €	024		Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 1.200,00 €
21	2132	Immeubles de rapport	- 531,00 €	10	10222	FCTVA	-1.200,00 €
TOTAL			- €	TOTAL			- €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la décision modificative n° 1 du Budget Principal comme ci-dessus mentionné et charge Monsieur le Maire de la transmettre au Trésorier.

DCM 2021-11-04 - DEMANDE DE SUBVENTION RÉFECTION TOITURES - DEMANDE DE MONSIEUR AXEL LEVAVASSEUR

Considérant la délibération en date du 04 Juillet 2016 relative à l'octroi d'une aide financière aux personnes qui réalisent des travaux de ravalement de façade ou de réfection de toiture à l'intérieur des périmètres classés.

Vu la demande formulée par Monsieur Axel LEVAVASSEUR pour la réfection de la toiture de sa maison d'habitation, sise, « Les Tonnelles » à Chenillé-Changé commune déléguée de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ,

Vu la facture établie par l'entreprise Sarl FOUIN - 7, rue du Lavoir – Saint Aubin du Pavoil 49500 SEGRÉ EN ANJOU BLEU d'un montant de 9.995,73 euros TTC

Considérant que cet immeuble se situe dans le périmètre classé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour et 01 voix Contre, décide d'accorder la subvention suivante :

-maison d'habitation 550 euros

Correspondant au montant plafonné accordé à Monsieur Axel LEVAVASSEUR pour la réfection de la toiture de sa maison d'habitation, sise, « Les Tonnelles » à Chenillé-Changé commune déléguée de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ.

Charge Monsieur le Maire de procéder au règlement de l'aide financière sur présentation des factures acquittées, la dépense étant inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

DCM 2021-11-04 BIS – DEMANDE DE SUBVENTION RÉFECTION TOITURES - DEMANDE DE MONSIEUR HERVÉ du PONTAVICE

Considérant la délibération en date du 04 Juillet 2016 relative à l'octroi d'une aide financière aux personnes qui réalisent des travaux de ravalement de façade ou de réfection de toiture à l'intérieur des périmètres classés.

Vu la demande formulée par Monsieur Hervé du PONTAVICE pour la réfection de la toiture de l'annexe de leur maison d'habitation (dite la Repasserie) sis, Château des Rues à Chenillé-Changé commune déléguée de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ,



Vu le devis établi par l'entreprise Fabrice HAMARD – 1, rue du Lavoir – Saint Martin du Bois 49500 SEGRÉ EN ANJOU BLEU d'un montant de 19.175,70 euros TTC

Considérant que cet immeuble se situe dans le périmètre classé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour et 01 voix Contre, décide d'accorder la subvention suivante :

-annexe maison d'habitation (dite la Repasserie) 550 euros

Correspondant au montant plafonné accordé à Monsieur Hervé du PONTAVICE pour la réfection de la toiture de l'annexe de leur maison d'habitation (dite la Repasserie) sis, Château des Rues à Chenillé-Changé commune déléguée de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ,

Charge Monsieur le Maire de procéder au règlement de l'aide financière sur présentation des factures acquittées, la dépense étant inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

Madame Jacqueline COTTIER, concernée par la délibération suivante, se retire.

DCM 2021-11-04 TER– DEMANDE DE SUBVENTION RÉFECTION TOITURES - DEMANDE DE MONSIEUR RENÉ PLASSAIS

Considérant la délibération en date du 04 Juillet 2016 relative à l'octroi d'une aide financière aux personnes qui réalisent des travaux de ravalement de façade ou de réfection de toiture à l'intérieur des périmètres classés.

Vu la demande formulée par Monsieur René PLASSAIS la réfection de l'arrière de la toiture de la maison attenante à la maison d'habitation sis, 1 bis, rue du Pilori à Champteussé sur Baconne commune déléguée de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ,

Vu le devis établi par l'entreprise Fabrice HAMARD – 1, rue du Lavoir – Saint Martin du Bois 49500 SEGRÉ EN ANJOU BLEU d'un montant de 14.029,51 euros TTC

Considérant que cet immeuble se situe dans le périmètre classé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour et 01 voix Contre, décide d'accorder la subvention suivante :

-maison attenante à la maison d'habitation 550 euros

Correspondant au montant plafonné accordé à Monsieur René PLASSAIS la réfection de l'arrière de la toiture de la maison attenante à la maison d'habitation sis, 1 bis, rue du Pilori à Champteussé sur Baconne commune déléguée de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ,

Charge Monsieur le Maire de procéder au règlement de l'aide financière sur présentation des factures acquittées, la dépense étant inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

Madame Jacqueline COTTIER réintègre la réunion du Conseil Municipal.

DCM 2021-11-05 – AIDE SOCIALE – PRISE EN CHARGE ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière, le 12 Novembre 2021, de Madame Jeanne BONENFANT, domiciliée 1, rue du Pilori à Champteussé sur Baconne Commune déléguée de Chenillé-Champteussé relative à la modification de son compteur électrique (passage en monophasée au lieu de triphasée). Elle demande une aide de 160 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

-décide d'accorder cette aide financière de 160 euros

-dit que cette aide sera versée directement à Madame Jeanne BONENFANT

-dit que la dépense sera inscrite à l'article 6713 du budget communal.



DEMANDE AVIS SUR L'USAGE FUTUR DU SITE DE LA SEDA APRÈS ARRÊT DÉFINITIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la SEDA, par lettre recommandée en date du 8 octobre 2021, sollicitant un avis sur l'usage futur de leur site après arrêt définitif, conformément à la réglementation, préalablement au dépôt de leur dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE). Ce courrier a été transmis au Conseil Municipal afin qu'un avis soit émis.

Après étude de leurs propositions et consultation des membres du Conseil Municipal,

Après réception des observations des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT),

Après réception de l'avis favorable du Président de la CCVHA,

Il est donné un avis favorable aux propositions de la SEDA sous respect des observations suivantes de la Commune :

- Mise place de prairies pour l'élevage extensif
- Mise en place de panneaux photovoltaïques : veiller à ce que les installations ne soient pas visibles de la rue ou des voies
- Moyen de protection du personnel : suivi permanent de la sécurité du personnel et des habitants vivants à proximité

DCM 2021-11-06 - PROJET EMBLÉMATIQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT ANJOU

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.5214-16 (V),

VU le Contrat Territoires-Région 2020 entre la CCVHA et la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil Municipal de Chenillé-Changé DCM n° 2019-04-16 en date du 08 Avril 2019 relative au transfert du projet emblématique de la salle d'exposition de Chenillé-Changé vers la salle des fêtes de Champteussé sur Baconne,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou en date du 11 Avril 2019, du 28 Novembre 2019 et du 19 Novembre 2020 relatives aux fonds de concours des projets emblématiques des communes,

CONSIDÉRANT qu'une Communauté de Communes a la possibilité d'atteindre certain de ses objectifs en soutenant l'intervention de ses communes membres allant en ce sens, qu'à cet effet, la Communauté de Communes peut recourir à l'instrument des fonds de concours prévus à l'article L.5214-6 du CGCT, CONSIDÉRANT que ces fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une des compétences spécifiques de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaire à l'échelle du territoire communautaires,

CONSIDÉRANT que les élus de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ont validé le principe de la participation de l'établissement aux projets emblématiques des communes recourant aux fonds mobilisables dans le cadre de son Contrat Territoires-Région 2020,

CONSIDÉRANT que les fonds de concours ne peuvent pas être versés qu'après des accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés,

CONSIDÉRANT les travaux de la salle des fêtes de Champteussé sur Baconne : isolation, rénovation du plafond et mur, mise au norme électrique,

CONSIDÉRANT que les versements interviendront après la réalisation des travaux. Il convient de préciser que les travaux ont pris du retard et qu'ils seront terminés courant Décembre 2021,

Les fonds de concours versés devront faire l'objet d'une imputation au budget communal, en section d'investissement, à l'article 13251 (subventions d'équipement reçues des collectivités)

Le versement interviendra sur présentation, par la Commune, d'un certificat administratif attestant que le dernier paiement effectué par la Commune est intervenu entre le 01 Janvier 2021 et le 31 Décembre 2021.



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou pour le projet emblématique des travaux de la salle des fêtes de Champteussé sur Baconne : isolation, rénovation du plafond et mur, mise au norme électrique à hauteur de 19.870,00 euros,
- ✓ dit que les fonds de concours, objet de la présente seront imputés en section d'investissement au compte 13251 (subventions d'équipement reçues des collectivités)
- ✓ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à donner toutes suites utiles à cette affaire et à signer tout acte en conséquence.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Les responsables des commissions ci-dessous présentent un compte rendu de leurs dernières réunions :

-Bâtiments

- ✓ Les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Champteussé sur Baconne sont en cours. Un devis sera demandé, pour les travaux de peinture, à l'entreprise GAUDIN-BERTEL de Champigné.
- ✓ Les travaux d'isolation dans la maison de Madame BONENFANT sont terminés.
- ✓ Les travaux du mur de la mairie de Champteussé sur Baconne sont terminés.
- ✓ Il est prévu de changer les tuffeaux abimés sur la façade de la mairie déléguée de Chenillé-Changé.
- ✓ Les travaux du mur du gîte de Chenillé-Changé sont reportés en début d'année 2022.

-Communication – Promotion – Cohésion

-Cimetière – Église

- ✓ Les travaux de restauration de la Vierge Notre Dame du Sacré Cœur de Chenillé-Changé sont en cours.

-Action Sociale

Il est demandé aux commissions de prévoir leurs projets pour le budget 2022.

Questions diverses

*Désignation des membres au comité de pilotage « Inventaire communal des mares bocagères » :

-M. Denis GUÉMAS - référent

-M. Marc BOUVET

-M. Marc DERENNES

-M. Patrick CRONIER

-M. Étienne de ROUGÉ

*Désignation des représentants qui siégeront au comité de pilotage « Mobilité » de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou :

-Titulaire : M. Jean-Pierre BOUVET

-Suppléant : M. Patrick CRONIER

*Monsieur Denis GUÉMAS accepte la proposition de Monsieur le Maire d'être membre de la commission carte communale.

*Proposition est faite de visiter le Sénat et la SEDA.

*Autorisation de principe accordé pour le passage de la fibre dans les fourreaux de la Commune par Anjou Fibre de la Rue du Port à Tessecourt sur 170 ml.



*Élections 2022 – un seul bureau de vote à Champteussé sur Baconne.

- Président de la République : 10 et 24 Avril 2022
- Législatives : 12 et 19 Juin 2022.

*Cérémonie des vœux du Maire le Vendredi 14 Janvier 2022 à 19 h à la Grange aux Dimes à Champteussé sur Baconne si les conditions sanitaires le permettent.

* Prochaine réunion le mardi 25 Janvier 2022 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.

Ont signé les membres présents :

Guy CHESNEAU Maire	
Jean-Pierre BOUVET Maire délégué	
Virginie DUGAST Maire déléguée	
Pierre-Yves VIGNAIS Adjoint	Absent excusé
Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN Adjointe	
Jacqueline COTTIER Conseillère municipale	
Marc DERENNES Conseiller municipal	
Etienne de ROUGÉ Conseiller municipal	
Marc BOUVET Conseiller municipal	Absent
Bernadette BAUDRAIS Conseillère municipale	
Denis GUÉMAS Conseiller municipal	
Pierre-Alexis BERNADEAUX Conseiller municipal	
Patrick CRONIER Conseiller municipal	
Edwina PIVERT Conseillère municipale	Absente excusée
Olivier de ROUGÉ Conseiller municipal	

